



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL de la séance du 11 avril 2022

Le 11 avril 2022 à 10H00, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni dans ses locaux administratifs, Centre d'Affaires Agora 1 - 2^e étage - Bâtiment B - Etang Z'Abriocot - 97200 Fort-de-France, sur convocation de son Président, Monsieur David ZOBDA, effectuée conformément à l'article 6.1.7 des statuts.

Etaient présents :

Pour la CTM :

- Monsieur David ZOBDA, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Jean-Claude DUVERGER ;
- Monsieur Charles CHAMMAS ;
- Monsieur Olivier MARIE-REINE (*visioconférence*) ;
- Monsieur Louis BOUTRIN ;
- Monsieur Daniel MARIE-SAINTE ;
- Monsieur Claude LISLET.

Pour la CAESM :

- Monsieur José MIRANDE (*visioconférence*).

Pour la CACEM :

- Monsieur Miguel MARIE-LUCE, suppléant de Monsieur Luc CLEMENTE.

Etaient absents :

Pour la CTM :

- Monsieur Didier LAGUERRE.

Pour la CAESM :

- Monsieur André LESUEUR.

Pour la CACEM :

- Monsieur Luc CLEMENTE ;
- Monsieur Johnny HAJJAR.

Pour CAP Nord :

- Monsieur Bruno Nestor AZEROT ;
- Madame Chantal MAIGNAN.

Etaient absents et représentés :

- Monsieur Didier LAGUERRE, pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude DUVERGER ;
- Monsieur Luc CLEMENTE, représenté par son suppléant Monsieur Miguel MARIE-LUCE ;
- Monsieur Johnny HAJJAR, pouvoir donné à Monsieur Miguel MARIE-LUCE.

Soit 11 Administrateurs en exercice.

Etait invité et présent : le Comptable Public, Madame Marie OSTALIE – MORVILLIER.

Assistaient également à la séance les membres de l'administration de MARTINIQUE TRANSPORT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque administrateur entrant en séance et certifiée exacte et sincère par le président de séance, ci-annexée.

M. José MIRANDE et Mme Chantal MAIGNAN assistent à la présente réunion en visioconférence.

Monsieur David ZOBDA, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Mme Régine LEBEL, Directrice générale des services, procède au décompte des présences et pouvoirs. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration débute à 10H18. M. le Président présente Mme Marie OSTALIE-MORVILLIER, Comptable public de l'établissement, et ouvre la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance n'ayant pu être signé et transmis aux membres du Conseil d'Administration, M. le Président propose d'en ajourner l'approbation à la séance suivante.

L'ordre du jour de la séance s'en trouve modifié comme suit :

Point 1 - Procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 mars 2022 (*reporté*)

Point 2 - Rapport d'activité de MARTINIQUE TRANSPORT – Année 2021

Point 3 - Examen du Compte Administratif 2021

Point 4 - Examen du Budget Primitif 2022

Point 5 - Création d'emplois et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Point 6 - Proposition de création de 13 emplois non permanents

Point 7 - Questions diverses

Point 2 – Rapport d'activités de MARTINIQUE TRANSPORT – Année 2021

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, sont invités à se prononcer sur le rapport d'activité de MARTINIQUE TRANSPORT pour l'année 2021, en annexe.

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire le DOB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Pour cela, un rapport est soumis aux élus ayant pour objectif d'informer sur la situation financière de MARTINIQUE TRANSPORT et d'ouvrir les débats sur les orientations budgétaires 2022.

Il met en exergue les éléments suivants :

- Le contexte économique international, national et local
- L'analyse financière rétrospective
- Les orientations budgétaires pour l'année 2022 portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Suite au débat, le conseil d'administration prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport correspondant par une délibération spécifique.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet et faire l'objet d'une publication.

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire à laquelle il a fallu s'adapter en garantissant le maintien des services de transport dans les meilleures conditions avec les prestataires partenaires chargés de l'exécution de ces services.

MARTINIQUE TRANSPORT a poursuivi la construction d'un réseau de transport efficace et moderne dans l'optique d'une amélioration des dessertes intégrant des liaisons intermodales.

Le Conseil d'Administration a été renouvelé à l'issue des élections territoriales en août 2021 et a donné lieu à l'arrivée de nouveaux élus représentant de la Collectivité Territoriale de Martinique et des trois communautés d'agglomération partenaires de MARTINIQUE TRANSPORT.

Sous l'autorité du Conseil d'Administration ayant à sa présidence, David ZOBDA, de nombreux projets ont été concrétisés tels que le réseau unifié du Nord qui se met en place progressivement, la poursuite de la transition numérique avec l'évolution des outils existants, le déploiement d'un système d'aide à l'exploitation des services de transport et la modernisation des outils internes d'administration de l'établissement notamment en matières comptable et financière.

Le budget d'exploitation pour l'année 2021 a été de **142 472 071 M€**. Celui de l'investissement de **29 993 826 M€**.

Les recettes financières permettant le déploiement des activités de MARTINIQUE TRANSPORT se composent de quatre types de ressources :

- Les contributions des membres
- Les produits issus de la fiscalité avec le versement transport et la taxe sur les carburants
- La vente de titres de transport scolaire
- Les recettes diverses (pénalités, régularisation des écritures comptables)

La contribution financière des membres constitue la recette la plus importante pour MARTINIQUE TRANSPORT, soit **67,5 M€** au titre de l'exercice 2021, selon la répartition suivante :

- CTM : 65 000 000 €
- CACEM : 1 000 000 €
- CAESM : 1 000 000 €
- CAP Nord : 500 000 €

MARTINIQUE TRANSPORT dispose, pour exercer ses missions, d'un personnel composé de 70 personnes au 31 décembre 2021, dirigé par sa Directrice Générale.

La masse salariale représente **5 054 881 €** en 2021 soit 4% du budget total de l'établissement.

(voir rapport d'activité en pièce-jointe)

Rapporteur : Mme Michèle COURSY,
Directrice du Marketing et de la Communication

M. le Président rappelle que le document présenté, élément du dossier transmis avec les convocations, reflète l'activité générale de l'établissement et les objectifs fixés atteints, largement débattus durant le Débat d'orientations budgétaires tenu lors de la précédente séance. Cette présentation entrant dans le droit fil des étapes du vote du budget de l'exercice à venir.

Les élus ne souhaitant pas intervenir suite à cette présentation, il propose de passer au vote.

Résolution : Le Rapport d'activité de MARTINIQUE TRANSPORT pour l'exercice 2021 est acté à l'unanimité :

*Onze (11) voix pour : MM. ZOBDA, DUVERGER, CHAMMAS, MARIE-REINE,
LAGUERRE (pouvoir à M. DUVERGER), BOUTRIN,
MARIE-SAINTE, LISLET, MIRANDE, MARIE-LUCE
(suppléant de M. CLEMENTE) et HAJJAR (pouvoir donné à M. MARIE-LUCE)*

Point 3 - Examen du Compte Administratif 2021

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration sont invités à délibérer sur :

- l'approbation du compte de gestion 2021
- l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021
- et sur l'affectation des résultats telle que proposée ci-après :

PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Résultat cumulé de la section d'exploitation	14 466 906,55 €
Affectation du résultat (R 1068)	11 615 283,48 €
Déficit d'investissement reporté (D 001)	7 755 741,87 €
Report à nouveau à constater en section d'exploitation (R 002)	2 851 623,07 €

(voir rapport de présentation en pièce-jointe)

**Rapporteur : Mme Linda LONDAS,
Directrice des Affaires Financières**

M. le Président donne la parole au Comptable public quant à la concordance des Compte administratif et Compte de gestion.

Mme OSTALIE – MORVILLIER confirme la concordance des comptes pour l'exercice 2021 ; avec un résultat cumulé, en tenant compte du report de l'exercice précédent (-7,75M€ en section d'investissement et +14,47 M€ en section de fonctionnement).

Puis elle apporte quelques précisions quant à l'activité financière de l'établissement :

- 3 023 lignes de mandats émis
- Un délai global de paiement, qui comprend les délais de l'ordonnateur et du comptable, de 26,04 jours
- 11,95 jours de délai de paiement du Comptable, soit légèrement au-dessus du délai de paiement réglementaire fixé à 10 jours
- 223 lignes de titres exécutoires émis
- Un taux de recouvrement de 100% pour les 2 exercices (2020 et 2021) : situation habituelle puisqu'il s'agit de versements institutionnels donc ne présentant pas de difficulté particulière
- Un délai de recouvrement des titres de 30 jours
- Un taux de consommation des recouvrements de 92%, contre 94% en 2020
- Une nette amélioration du taux de consommation des dépenses d'investissement avec 77% contre 33% en 2020
- Une nette amélioration des opérations à régulariser : soit 7 624 000 € de dépenses à régulariser au 31 décembre 2021 contre un peu plus de 30 M€ de dépenses n'ayant pas fait l'objet de titre, à régulariser et surtout n'apparaissant pas au niveau budgétaire en fin d'exercice 2020
En clair ce sont les recettes que le Trésor public encaisse pour le compte de l'établissement et pour lesquelles nous lui demandons d'émettre des titres.
- La trésorerie était en 2020 de 24 127 000 €

On a eu à connaître d'énormes tensions sur la trésorerie en fin d'année. De même qu'en début d'année. Ça n'a pas eu d'incidence sur les paies, mais on a dû être très prudents et payer sur ordres de priorité à certains moments. Cela génère des difficultés au sein de la Trésorerie, car ça

augmente notre charge de travail du fait qu'on mette en instance le mandat pour insuffisance de trésorerie. Et cela nous oblige à revenir là-dessus. Et derrière ce sont les fournisseurs qui ne sont pas payés en temps et en heure. Donc vraiment de grosses tensions sur la trésorerie. J'espère que ça s'améliorera. Elle montre une courbe présentant l'évolution de la trésorerie de l'établissement au fil de l'exercice 2021.

M. le Président : *C'est-à-dire que plus l'année avance, moins on a de trésorerie.*

Mme OSTALIE – MORVILLIER : *Donc en clair, on était à 1,442 M€ de trésorerie à la fin de l'année 2021 alors qu'en 2020 on était à 24,127 M€. Ce qui est très parlant.*

Je souhaiterais que les dépenses et les recettes, notamment les recettes à régulariser fassent l'objet d'un titrage beaucoup plus rapide dans le temps. Parce que ce sont des sommes qui sont là, qui apparaissent en trésorerie, mais pas en exécution budgétaire. Et là c'est 7 M€ qui n'apparaissent pas au niveau de l'exécution budgétaire. Et cela a une incidence directe sur le résultat de l'exercice.

Et je confirme la concordance de nos comptes, puisque ça a fait l'objet de travaux très en amont de nos 2 services.

M. le Président la remercie pour son intervention et invite les membres à s'exprimer.

M. MARIE-SAINTE, s'adressant directement à Mme le Payeur, lui demande si elle a pu repérer les raisons du manque de trésorerie à certains moments. *Quelles recettes tardent à rentrer ?*

Mme OSTALIE – MORVILLIER : *Ce sont les contributions des collectivités membres, notamment la plus importante, celle de la Collectivité Territoriale (CTM), qui tardent à arriver.*

M. MARIE-SAINTE lui demande si l'établissement a bien perçu toutes les recettes de 2021.

Mme OSTALIE – MORVILLIER répond par l'affirmative.

M. le Président : *C'est vrai qu'on a connu une très grosse tension sur la trésorerie en fin d'année. Le versement de la contribution n'a pu être fait ou a été fait de manière assez tardive et ça a généré des tensions énormes. D'autant plus qu'avec cette situation, il est arrivé aussi des missions que nous avons prises concernant des versements de primes COVID pour le personnel des exploitants. Puisque nous travaillons, et je dois le rappeler, avec des entreprises qui elles aussi n'ont pas de trésorerie. Elles ont des difficultés à avoir des marges de manœuvre. Elles sont souvent peu aidées par le système bancaire et donc elles sont à cheval sur la contribution de MARTINIQUE TRANSPORT qui leur permet de payer en particulier les salaires.*

La difficulté de trésorerie à MARTINIQUE TRANSPORT génère des difficultés chez les entreprises et on a connu des tentatives d'arrêts de travail parce que les salariés n'étaient pas payés. Donc il faut absolument, et c'est d'ailleurs le sens du travail que nous avons fait avec la Collectivité territoriale de Martinique pour justement anticiper ces situations de trésorerie -on en a parlé lors d'une réunion très importante que nous avons tenu :

- *D'abord sur la contribution de la CTM à MARTINIQUE TRANSPORT*
- *Et ensuite sur la manière avec laquelle, par anticipation, pourrait être versée cette contribution d'amorçage en début d'année*
- *Et ensuite la régularité du versement de la contribution de la Collectivité, mais aussi des 3 autres pour lisser la contribution et éviter des chocs de trésorerie.*

Ce sont des questions sur lesquelles nous avons beaucoup avancé.

M. MARIE-SAINTE, toujours à l'endroit du Payeur : *Malheureusement, les dossiers que vous nous avez transmis ne comportent pas toutes les précisions que vous nous avez porté oralement. Donc si je comprends bien le délai de paiement est inférieur à 30 jours. C'est un point positif ?*

Mme OSTALIE - MORVILLIER reprend : *Le délai de paiement comptable est de 11,95 jours et le délai global de paiement comptable et ordonnateur est à 26,04 jours. C'est un très bon délai de paiement qu'on ne retrouve pas dans beaucoup de collectivités.*

M. MARIE-SAINTE : *Et ça inclut les versements qui sont faits aux transporteurs ? Les différents délégataires ?*

Mme OSTALIE - MORVILLIER répond : *Oui. Quand je parle de délai de paiement je parle de tous les mandats émis par MARTINIQUE TRANSPORT et le délai inclus entre le dépôt de leurs factures et le paiement par le Comptable. Il s'agit de tous les mandats émis par MARTINIQUE TRANSPORT.*

M. le Président : *C'est-à-dire que quand MARTINIQUE TRANSPORT en a les moyens, on paie tout de suite. C'est ce qu'il faut retenir. C'est un bon taux de paiement. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est lié aussi à la fragilité du tissu économique des entreprises qui travaillent avec nous et qui n'ont pas les moyens de soutenir un quelconque retard.*

M. MARIE-SAINTE : *Cette information est importante. Parce qu'on a entendu, en tout cas ce sont les informations qui me sont remontées du terrain, tel ou tel transporteur ou ses salariés dire qu'ils attendent la subvention de MARTINIQUE TRANSPORT.*

M. le Président : *Tu as raison de poser la question effectivement. Parce qu'on a constaté quelques fois que les transporteurs qui avaient l'habitude d'avoir le virement (je donne une date au hasard) le 20 commençaient à monter au créneau en disant qu'on est en retard s'ils ne l'avaient pas à la date. Or, ils l'avaient un jour ou deux après. Donc il y a quelques fois des intolérances vis-à-vis de MARTINIQUE TRANSPORT, mais qui sont liées peut-être à la rapidité avec laquelle nous payons habituellement. Et quand on a un jour de retard, ça génère une inquiétude parce qu'eux-mêmes sont en situation fragile.*

Mme OSTALIE - MORVILLIER : *Si je peux préciser que les délais risquent de s'améliorer dans la mesure où on a mis en place en fin 2021 le PES¹ marché. C'est un moyen de transmission des flux et éléments d'informations des marchés publics. Le flux nous est envoyé avant l'émission des mandats, ce qui nous permet de le traiter en amont, en dehors de tout mandatement. Par conséquent, le mandat transmis sera traité beaucoup plus rapidement, puisque les éléments d'information iront s'incrémenter directement. Et notre contrôle sera plus allégé et cela nous permettra de payer beaucoup plus rapidement.*

M. le Président souhaite au nom du Conseil d'Administration et du personnel administratif remercier la Paierie pour la qualité du dialogue, l'écoute et la réactivité, qui permettent bien des fois de faire face à des situations difficiles, et pour le soin que vous prenez à traiter les besoins que sont les nôtres. *Merci beaucoup.*

Mme OSTALIE - MORVILLIER relaira ces remerciements auprès de son équipe.

M. le Président insiste sur ce point suffisamment positif pour être souligné. Il a également noté la nécessité d'amélioration du titrage.

Le sujet étant épuisé, il soumet le Compte de gestion et l'Affectation de résultats 2021 au vote des élus :

¹ protocole d'échanges standards

Résolution : Le Compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité.

Onze (11) voix pour : MM. ZOBDA, DUVERGER, CHAMMAS, MARIE-REINE, LAGUERRE (pouvoir à M. DUVERGER), BOUTRIN, MARIE-SAINTE, LISLET, MIRANDE, MARIE-LUCE (suppléant de M. CLEMENTE) et HAJJAR (pouvoir donné à M. MARIE-LUCE)

Résolution : L'affectation du résultat du Compte administratif de l'exercice 2021 est adoptée à l'unanimité.

Onze (11) voix pour : MM. ZOBDA, DUVERGER, CHAMMAS, MARIE-REINE, LAGUERRE (pouvoir à M. DUVERGER), BOUTRIN, MARIE-SAINTE, LISLET, MIRANDE, MARIE-LUCE (suppléant de M. CLEMENTE) et HAJJAR (pouvoir donné à M. MARIE-LUCE)

M. MIRANDE demande la parole et précise au préalable qu'il n'émet aucune objection au Compte administratif de MARTINIQUE TRANSPORT. *Mais seulement, l'Affectation du résultat impacte le budget 2022. A ce sujet, je voulais faire une intervention parce que c'est très important. Et là je vais enlever ma casquette d'administrateur pour prendre celle de membre d'un EPCI² pour dire que dans l'affectation du résultat 2021, il y a lieu de s'interroger sur les 11,62 M€ proposés au compte 1068, recettes d'investissement de projets qui apparaîtra sur le budget 2022.*

Cette proposition d'affectation grève doublement les recettes d'exploitation du budget de MARTINIQUE TRANSPORT en les minorant. Donc, à mon avis, il aurait fallu limiter cette inscription au compte 1061 aux besoins de financement constatés au CA de 2021 de MARTINIQUE TRANSPORT, soit à hauteur 8,615 M€ et abonder le chapitre 02 de 3 M€, ce qui éviterait une hausse des contributions des EPCI déjà lourdement affectés par le plan budgétaire suite à la situation du SMTVD.

Cette affectation de résultat impacte le budget 2022 et aussi l'apport des EPCI. Donc Président, autant je voterai en faveur du Compte administratif 2021. Néanmoins, j'ai un problème sur l'affectation du résultat. Sauf si tu m'emmènes des réponses particulières sur ce point.

M. le Président lui explique que les réponses ne pourront lui être apportées que par le biais de la présentation du budget prévisionnel qui abordera les contributions des EPCI. Il lui propose *d'accepter l'affectation du résultat telle que présentée. Nous sommes en discussion avec les EPCI s'agissant de leurs contributions et on va y revenir tout à l'heure. Mais j'ai bien compris ta requête qui est également celle des EPCI.*

M. MIRANDE acquiesce.

Sur décision du Président du Conseil d'Administration, avec le consentement implicite de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, M. DUVERGER préside la séance pour les votes du Compte administratif 2021 et de l'Affectation du résultat de l'exercice 2021.

² Etablissement public de coopération intercommunale

Résolution : La nomination du 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude DUVERGER, en qualité de Président de séance est approuvée à l'unanimité.

Onze (11) voix pour : MM. ZOBDA, DUVERGER, CHAMMAS, MARIE-REINE, LAGUERRE (pouvoir à M. DUVERGER), BOUTRIN, MARIE-SAINTE, LISLET, MIRANDE, MARIE-LUCE (suppléant de M. CLEMENTE) et HAJJAR (pouvoir donné à M. MARIE-LUCE)

Sortie du Président du Conseil d'Administration

M. DUVERGER, président de séance ainsi désigné, met le Compte administratif 2021 au vote :

Résolution : Le Compte administratif de l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité

Dix (10) voix pour : MM. DUVERGER, CHAMMAS, MARIE-REINE, LAGUERRE (pouvoir à M. DUVERGER), BOUTRIN, MARIE-SAINTE, LISLET, MIRANDE, MARIE-LUCE (suppléant de M. CLEMENTE) et HAJJAR (pouvoir donné à M. MARIE-LUCE)

Retour du Président du Conseil d'Administration

Point 4 – Budget Primitif 2022

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration sont invités à délibérer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2022.

Les projets et les actions qui seront engagés dans le budget 2022 confirment la volonté de MARTINIQUE TRANSPORT de doter l'ensemble du territoire d'un meilleur réseau de transport, dans des conditions optimales et répondant aux attentes de la population.

Les investissements prévus au budget 2022 permettront de continuer ces investigations nécessaires pour performer l'activité transport.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration un vote du budget par nature avec la possibilité pour l'ordonnateur de faire des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

(voir rapport de présentation en pièce-jointe)

**Rapporteur : Mme Linda LONDAS,
Directrice des Affaires Financières**

M. le Président résume l'objectif des modifications : l'extension des missions de la Régie au réseau du Nord.

M. BOUTRIN : S'agissant de l'acquisition et la mise en place de mobilier urbain, est-ce que dans ce mobilier urbain, on détaille les abribus ?

M. le Président : Pas encore.

M. BOUTRIN s'enquiert des conclusions du tribunal administratif.

M. le Président répond que le jugement n'a pas encore été reçu, mais qu'il sera diffusé à l'ensemble des administrateurs dès réception.

M. BOUTRIN fait part de son intérêt pour cette affaire, bien que la réponse soit déjà connue. *Il est important de connaître les fondements juridiques pour que tout le monde puisse être au même niveau d'information, parce que ça continue de prospérer et y compris dans les débats et c'est dommage. Alors que là, MARTINIQUE TRANSPORT voudrait bien faire la demande à la Collectivité pour que la Collectivité, à partir de factures, puisse financer. Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition. De notre côté, c'est comme ça qu'on avait envisagé les choses.*

M. le Président indique que sa position est exactement la même. *On attend d'avoir le jugement pour ensuite voir avec la CTM les modalités pratiques de mise à niveau des abribus. Vous pensez bien que tout le monde partage cette préoccupation de garder un service de qualité.*

M. BOUTRIN demande si le volet « mise en place de poteaux d'arrêts et de mobilier urbain » comprend également la pose des panneaux d'information sur les horaires ou s'il s'agit d'une dépense à venir.

M. le Président : *C'est une autre dépense qui n'est pas comprise dans ce volet, mais qui fait partie des éléments de la section de fonctionnement, puisque nous avons pris ici la décision de passer sur des systèmes électroniques d'information et que nous sommes en train de les mettre en place.*

M. BOUTRIN l'interrompt : *Mais c'était un investissement en amont.*

Mme LEBEL rappelle que l'investissement concerné avait fait l'objet d'un vote lors de la précédente séance du Conseil d'Administration.

M. le Président informe que ce volet comprend plusieurs éléments. *D'abord les éléments sur les bus, qui nous permettent d'avoir, pour chaque bus, leur position de manière instantanée, y compris le nombre de voyageurs présents, etc. Donc ces éléments vont alimenter une plateforme qui va les relayer aux panneaux d'information présents en gare. On essaiera de faire cela dès cette année.*

M. MARIE-SAINTE s'interroge sur les recettes. *Les subventions qui sont données par les collectivités dans le Compte administratif qui nous a été présenté tout à l'heure, représentaient pour CAP Nord (500 K€), CACEM et CAESM (1 M€) chacun, et la CTM (65 M€). Même si au final, avec la DM³ ça va augmenter puisqu'il y avait des reports à réaliser. Mais, dans le projet présenté là, la somme a doublé pour les 3 EPCI, puisque CAP Nord passe à 1 M€, contre 2 M€ pour la CACEM et la CAESM. Je ne sais pas si les collectivités ont déjà voté leurs budgets, mais quelle est la probabilité/quel est le pourcentage de concrétisation des sommes espérées ? Il précise que sa question fait suite à l'observation de M. MIRANDE. A-t-on la certitude de recouvrer ces recettes ?*
2^{nde} observation : Toujours dans la présentation du budget il est dit qu'on va augmenter/améliorer les recettes issues de la vente des tickets. Quelles dispositions met-on en place pour avoir la certitude d'accroissement de ces recettes ?

M. MIRANDE salut le travail fait par l'équipe et auquel il contribue. Cependant, il regrette que les EPCI n'aient pas été davantage associés à la programmation du budget. *Puisque le budget nous impacte aussi.*

Sur le fond, il ne sera pas possible, et je pense à l'EPCI Espace Sud qui vote son budget la semaine prochaine, de pouvoir abonder sa contribution à 2 M€. Et je suppose que c'est la même chose pour la CACEM.

³ Décision modificative

Il faut savoir comment est né MARTINIQUE TRANSPORT. Au moment où on a mis en place le transport dans le sud, il y a eu un grand soulèvement des citoyens du sud. Ce qui a mis à l'index l'ensemble des élus du sud. A ce moment-là on a demandé une contribution à la population du sud, pour environ 11 M€ d'augmentation des impôts, qu'on a dû enlever de l'apport de l'Espace Sud pour venir compléter les 11 M€ du Versement transport et aboutir aux 23 M€ que nécessite le transport dans le sud. C'était ça l'origine.

C'est vrai que de manière salubre (On peut le dire pour le Sud), puisqu'on allait avoir à supporter ces 11 M€ une fois de plus, il est venu MARTINIQUE TRANSPORT. Et à ce moment-là, la CTM a décidé de prendre en charge une partie, y compris les 25 M€ de la CACEM, en baissant notre participation de 1M€ je pense. Ça c'était par le passé.

Il explique que son propos a pour intérêt de décrire l'effort qu'ont déjà consenti les contribuables, les administrés du Sud pour pouvoir mettre en place le transport en Martinique, y compris les contribuables du Centre.

Alors, je ne peux pas dire qu'il ne peut y avoir de solidarité vis-à-vis du Nord. Mais, elle ne peut pas se traduire par le doublement de la participation de l'Espace Sud au sein du budget.

L'effort de CAP Nord dans la contribution est limitée à 1M€. Et quand on sait que cette augmentation est essentiellement liée au coût des 22M€ pour la mise en place du transport dans le Nord. C'est vrai que le Nord fait l'effort. Mais les contribuables du Sud ont déjà payé lourdement la mise en place de ce transport pour la Martinique. J'aurais aimé que tout le monde soit logé à la même enseigne. Ceci dit. Sans remettre en cause l'ambition de développer le transport dans le Nord de la Martinique, la question se pose, de savoir s'il ne faudrait pas envisager une montée en charge progressive du réseau du Nord afin d'épargner un peu le Sud. Puisque vous savez qu'il sera très difficile pour l'Espace Sud de passer au million supplémentaire au vu des difficultés qu'il a connu par rapport au transfert de compétences du SISM, mais aussi avec le SMTVD.

M. le Président apporte quelques éclaircissements quant au financement des EPCI. *C'est vrai que nous avons fixé une augmentation sur les 3 EPCI. Et les discussions que nous avons eu avec eux montrent qu'il y a une vraie difficulté pour les communautés d'agglomération à pouvoir soutenir cette augmentation. Non pas qu'ils soient contre, mais ils ont du mal, comme le disait José.*

Donc, l'offre que j'ai proposé, et que je vous propose aujourd'hui, c'est de garder les sommes telles qu'elles sont -Et sur ça je pense qu'on a l'accord des EPCI- et de travailler sur 3 axes :

- 1) Le premier est d'établir de manière très régulière avec les EPCI un dialogue de gestion qui va nous permettre de mieux affiner la réalité de la contribution de chacun.*
- 2) Le 2^e point sur lequel je souhaiterais insister, c'est qu'on peut aussi en parallèle dégager des pistes d'économie sur le fonctionnement que nous avons envisagé.*
- 3) Il y a également un point sur lequel nous pouvons agir. C'est la contribution en investissement de la Collectivité de Martinique, qui pourrait nous permettre de diminuer l'autofinancement de notre structure, que nous avons évalué à 3,7 M€. Si, effectivement, l'investissement est financé par une contribution de la Collectivité Territoriale de Martinique, on peut alors diminuer notre autofinancement et ramener la contribution des EPCI à une contribution proche de la situation actuelle au lieu de celle que nous avons imaginé.*

Voilà les éléments sur lesquels nous allons continuer à travailler pour nous donner de la souplesse dans la relation avec les EPCI et tenir compte effectivement de leur situation financière, situation extrêmement tendue, en tout cas pour au moins le Nord et le Sud. Et le Centre sera aussi logé à la même enseigne que les autres évidemment. Il ne s'agit pas de faire 2 poids, 2 mesures.

M. MARIE-SAINTE demande une clarification quant au propos du Président sur le fait de [*... garder les sommes telles qu'elles sont ...*].

M. le Président lui explique que sa proposition porte sur le fait de garder les contributions telles qu'inscrites au Budget primitif 2022.

M. MARIE-SAINTE : *Sans être certains que les EPCI pourront s'y tenir ?*

M. le Président : *Sans être certains de cela. Mais nous avons entamé des discussions. C'est pourquoi j'ai dit qu'on garde ces sommes là. On entame avec eux un vrai dialogue de gestion sur leur capacité, leur potentialité. On a aussi la capacité de peut-être réajuster nos dépenses de fonctionnement. Et en même temps, on sait aussi que nous aurons des sommes en investissement que la CTM pourra plus facilement nous débloquer, de telle sorte qu'on pourrait éventuellement diminuer notre autofinancement pour tenir compte de ce qu'on aura en investissement. Et si on diminue notre autofinancement, on peut diminuer aussi la pression qu'on exerce sur les EPCI.*

M. MARIE-SAINTE : *On a évoqué les EPCI. J'avais noté les 10 M€ supplémentaires pour la CTM. Or je n'ai pas vu ce montant dans le projet de budget qui va nous être soumis demain (en Plénière).*

M. le Président explique que la contribution de 10M€ supplémentaires ne figure pas au Budget Primitif de la CTM, car ils seront soumis en Décision modificative. *Parce que je ne vous cache pas que l'équilibre budgétaire primitif pour la Collectivité était très tendu, très difficile. Ce sont des accords que nous avons conclu, à raison de 5 M€ sur le fonctionnement et 5 M€ sur l'investissement.*

M. MARIE-SAINTE demande si cet accord a fait l'objet d'un écrit.

M. le Président répond qu'il s'agit d'un accord pour l'heure oral, mais qui pourra être formalisé très prochainement et dont les éléments pourrait faire l'objet de discussion lors de la Plénière du 12/04/2022.

M. BOUTRIN : *Je comprends la préoccupation de M. MARIE-SAINTE sur le fait qu'on puisse avoir dans la présentation du Budget des recettes qui soient certaines. Je partage cette position. Pour autant, on parle d'un service public de transport qui est naissant, et pour lequel effectivement il y avait eu un budget d'amorçage avec des sommes qui correspondent grosso modo à celles-là, notamment au niveau de la participation des 3 EPCI. 2 M€ pour le Centre, le Sud et 1 M€ pour le Nord. Ensuite, à la demande des EPCI, nous l'avons diminué de moitié. Mais la Collectivité Territoriale de Martinique a supporté la différence.*

Il y a une augmentation qui est évidente, qui est à 7,97%, soit en masse financière plus de 10 M€. Et il faut bien les trouver ces 10M€. C'est pour cela que je soutiens la proposition du Président ZOBDA pour que l'on puisse garder ce rythme de modernisation et surtout de mise en place d'un transport tel que nos usagers (car le transport est un droit) sont en droit d'avoir. On vient d'augmenter l'essence. Oui, mais il y a une part de l'argent des contribuables qu'on va retrouver dans la Collectivité. Donc, il faudrait qu'en contrepartie les usagers puissent avoir cette répercussion.

Et la dernière chose. On est dans une période de transition à la fois écologique et énergétique. Donc si on veut qu'il y ait un basculement vers le transport public, il faut qu'il soit attractif de par l'offre (les horaires, le confort, la qualité du service, les tarifs).

Il y a le budget et ses contraintes et il y a cet enjeu que l'on peut relever. Il y a l'enjeu économique, mais il y en a d'autres qui dépassent lourdement tout ça. On n'a pas de sidérurgie, mais on est parmi les 10 pays d'Europe présentant des particules fines les plus élevées. Ce qui veut dire que c'est bien la circulation automobile qui est en cause. Et ça a été vérifié et confirmé par MADININAI et d'autres organismes nationaux. La circulation automobile est excessive sur une portion limitée du territoire.

Donc pour toutes ces raisons, Président, je soutiens ta proposition. Et on soutiendra le budget supplémentaire au travers d'une DM. Il comprend l'objection de l'Espace Sud, qui a amorcé le

transport dans des conditions très difficiles, notamment s'agissant de la riposte des usagers, mais rappelle que MARTINIQUE TRANSPORT prend tout de même 23 845 000 € à sa charge.

M. DUVERGER : *Il y a un certain nombre de propositions d'améliorations. De plus, dès lors que dans le débat d'orientations on projette de faire un certain nombre de choses, il est entendu que ça va coûter plus et qu'il faudra aller chercher ces sommes. Je comprends que personne n'accepte facilement d'augmenter sa contribution. Mais, la contribution en mise aux normes, quand on parle des abribus ou de l'amélioration de l'information voyageurs, va nous demander un effort supplémentaire. Par contre, il me semblait que pour une structure, il est important de budgétiser, de présenter ses besoins, ce qu'elle souhaite. Par ailleurs, il peut arriver sur le fait que ces sommes réclamées ne soient pas allouées et que cela nous demande de revoir notre position sur un certain nombre de choses. Mais on ne peut pas ne pas exprimer un besoin dès le départ.*

Est-ce que sur les investissements, MARTINIQUE TRANSPORT peut être éligible aux fonds européens ?

M. le Président confirme cette possibilité.

M. DUVERGER : *Si on va chercher cet argent, ça peut diminuer notre part et nous permettre de faire autre chose. Maintenant on va entendre les EPCI. Ce ne sera pas le couteau sous la gorge, mais une négociation qui va nous permettre d'avancer en fonction de nos possibilités financières. Ce qui veut dire que nos prévisions peuvent ne pas être réalisées sur uniquement un seul exercice mais étalées sur 2 voire plus.*

M. CHAMMAS : *Quelle est la proportion du taux de recouvrement des titres de transport des usagers ? Je pense que les recettes scolaires sont effectivement recouvrées, mais concernant les recettes commerciales liées à l'exploitation des réseaux quels qu'ils soient (nord, centre, sud), est-ce qu'il y a possibilité d'en améliorer le taux de recouvrement ?*

Deuxièmement, j'ai toujours cru que l'accompagnement et le financement des déplacements des usagers dans les territoires était aux environs de 60% d'aides des collectivités et de l'Etat contre 40% des usagers. D'où son étonnement quant aux chiffres présentés.

M. BOUTRIN reprend la proposition de la gratuité de certaines lignes face au ratio dépenses de recouvrement / recettes.

M. le Président ajoute que cette proposition répond à une des questions de M. MARIE-SAINTE s'agissant des réflexions à mener pour l'amélioration du taux de recouvrement des recettes commerciales. *Nous avons passé ici des éléments concernant la modernisation et le remplacement des distributeurs de titres de transport cassés. On va changer tout cela, on va harmoniser. Les bornes seront disponibles très rapidement. Nous allons aussi permettre la vente de tickets à bord. C'est notamment la partie Centre, puisque pour le Sud et le Nord, la question de la contribution des usagers ne se pose pas vraiment. Ce sont des gens qui paient régulièrement. Tandis que sur le Centre, on a cette difficulté, notamment sur le TCSP comme sur les bus où les usagers ne paient pas. Donc :*

- On réhabilitera les équipements qui ont été détériorés ces dernières années pour remettre en place la vente de tickets.*
- On a également mis en place, il n'y a pas très longtemps, le ticket électronique, disponible directement sur le portable, via une application, et à valider à l'entrée du TCSP.*
- Nous allons également renforcer les contrôles, puisqu'évidemment si les gens n'achètent pas, la vente sera vaine.*

Il faut offrir à l'utilisateur toutes les modalités d'acquisition du ticket pour qu'il contribue.

Et sur le coût réel. C'est vrai que l'utilisateur contribue très peu. On avait fait un calcul où l'utilisateur contribuait à 20%, mais c'est très loin de la réalité. Au regard des chiffres, la contribution de l'utilisateur est très faible. Autour de 7 à 8% pour l'instant.

M. MARIE-SAINTE revient sur une de ses précédentes questions budgétaires. *Je ne conteste pas les dépenses. Les dépenses d'exploitation font nécessité vu qu'on propose qu'elles augmentent de 7,68%. On peut donc augmenter les dépenses de fonctionnement. Cependant, vu que c'est un budget, il faut que corrélativement on soit certain de l'augmentation des recettes. Et on souhaite même que les recettes de fonctionnement soient supérieures, qu'il y ait un excédent qu'on puisse même utiliser pour couvrir les besoins de financement en investissement.*

Il ajoute au précédent débat : C'est une question de choix politique. La tendance qui avait été prise était de demander la contribution la plus faible aux usagers. Et je parle sous le contrôle du collègue administrateur sous l'ancienne mandature, je sais qu'il y avait une tendance vers la gratuité. Or s'il y a gratuité pour l'utilisateur, ce ne peut être pris en charge que par le contribuable, c'est-à-dire par le biais de la recette fiscale. Et les recettes fiscales passent par les EPCI et la CTM. Donc si on fait le choix politique d'aller vers un transport gratuit pour inciter les gens à laisser leurs véhicules pour le transport public, il faut que tous ceux qui gèrent les collectivités sachent qu'il va falloir avoir plus de recettes fiscales pour le financer. En tout cas, les villes qui ont fait ce choix financent ce transport par les impôts des contribuables.

Il semblerait, selon ce que j'entends du Président, qu'au contraire, qu'ils vont fournir des efforts pour collecter la participation. Donc, si on fait des investissements et qu'on augmente la participation, cela veut dire qu'on n'est pas en marche vers la gratuité. Voilà où porte ma réflexion.

Pourquoi j'ai posé la question du doublement des contributions des EPCI ? Il revient sur ses précédentes fonctions de membre de la CACEM : Alors évidemment le contexte politique était différent. La tendance qui gouvernait la CACEM était différente de celle de la CTM.

Lorsque les transferts se sont faits, j'ai entendu des collègues dire que le transfert à MARTINIQUE TRANSPORT les auraient progressivement déchargé. Et même, comme on était passé de 1 M€ à 500 K€, ils pensaient même que l'année suivante c'aurait été 0 €. Et je sais qu'ils ont dû revenir sur cette intention suite aux demandes pressantes de MARTINIQUE TRANSPORT et donner les 500 K€. Donc, ce n'était pas là la stratégie lors du débat d'orientations budgétaires à l'intérieur de la CACEM. Or là maintenant on va leur dire, qu'au contraire, on double la dotation. Peut-être que, le contexte politique ayant changé, c'est la même tendance politique qui gère les EPCI. Alors, les EPCI auraient-ils changé de conditions et admettraient-ils que leurs contributions doivent augmenter compte tenu de meilleurs services rendus ? Parce que jusqu'à présent, on présente des délégations par territoires. Et nous avons des chiffres sur ce que dépense et ce que rapporte le territoire. Alors la question est : Est-ce que les gestionnaires des EPCI y sont sensibles en se disant qu'ils portent une contribution supérieure parce que le service rendu à leurs administrés est meilleur ? Est-ce que c'est ça la théorie ?

Selon **M. le Président**, il s'agit là de l'exacte théorie.

M. MARIE-SAINTE : *Parce que la tendance était de se dire que MARTINIQUE TRANSPORT égal CTM, donc c'est à la CTM de prendre toute la charge. Il pose là une question qu'il avait omis lors du débat d'orientations budgétaires. On nous présente là un budget. Or, je sais que le budget doit être sincère, c'est-à-dire qu'il faut qu'on y mette les recettes les plus certaines possible qu'on puisse mettre en face des dépenses. Sinon on va vers un déséquilibre. Tout cela pour expliquer aux collègues que je ne suis pas contre les dépenses, mais que je veux juste être certain d'avoir les recettes nécessaires.*

M. le Président : *Je crois que la gratuité est un choix politique. C'est un débat politique qu'on doit prendre ailleurs. Pas à MARTINIQUE TRANSPORT. MARTINIQUE TRANSPORT peut être support de la réflexion, mais c'est un choix, une orientation politique. Et pour ma part, tant que ce*

choix politique n'est pas fait, je vais chercher la contribution des usagers. Evidemment, en respectant 2 choses :

- D'abord, que le tarif soit le plus attractif possible et qu'il permette à un maximum d'usagers d'utiliser le transport public. Que ce soit un véritable succès. Ça l'est déjà. Quand on regarde le TCSP, je peux vous dire qu'il fonctionne de manière remarquable.
- Ensuite, que cette contribution vienne renforcer les recettes de fonctionnement de MARTINIQUE TRANSPORT. Donc le débat se fera là et on apportera les éléments techniques de réflexion.

Deuxièmement, sur les EPCI. Les EPCI veulent contribuer. Je ne pense pas qu'il y ait aujourd'hui une opposition à cela. Maintenant, ils sont devant un principe de réalité financière avec des charges qui sont importantes par ailleurs. Et ils n'arrivent pas forcément à maîtriser leurs obligations financières, si bien qu'ils ne souhaitent pas, pour l'instant, qu'il y ait une augmentation de la contribution.

Alors quand on fait le budget, évidemment il faut tendre vers la plus grande sincérité possible des sommes que l'on annonce. Mais rien ne nous empêche d'envisager une recette et de l'affiner dans le courant de l'année -c'est ce que j'ai proposé- dans le dialogue de gestion avec les EPCI pour tenir compte de leur réalité et des capacités qui sont les leurs. Maintenant, d'autres solutions existent -je les ai énoncées- de sorte qu'on puisse garantir l'équilibre budgétaire de MARTINIQUE TRANSPORT, qu'on ne soit pas nous même en difficulté parce que les autres ne peuvent y contribuer. Donc, nous essayons évidemment de faire attention aux uns et aux autres, même si je sais que les EPCI sont très sensibles à la qualité du transport que l'on fait sur les territoires et ne souhaitent pas un désengagement. Ce n'est pas cela. On est dans une contribution des EPCI au fonctionnement de MARTINIQUE TRANSPORT. Maintenant, il y a une réalité financière qui s'impose à eux qui fait qu'ils ont une certaine réserve à pouvoir nous accompagner autant que possible, autant qu'ils le souhaiteraient.

M. MIRANDE explique qu'il n'est pas Vice-président de MARTINIQUE TRANSPORT pour venir défendre la condition des EPCI. Il ne s'agit vraiment pas là de sa contribution à l'établissement. Aujourd'hui, au moment du vote de ce budget, je viens seulement souligner le manque de travail préalable avec les EPCI pour leur permettre d'envisager sereinement l'augmentation de leur budget par ces sommes. Et je souscris à ta proposition Président et tu as bien compris le positionnement. Dans le futur, il faut qu'on travaille en amont pour qu'on puisse avancer sur le sujet ; notamment par exemple sur un sujet sur lequel nous n'avons pas encore statué, le transfert des abribus. Si demain matin, les EPCI, qui ont la compétence des abribus, la passe à MARTINIQUE TRANSPORT, ça peut justifier largement une augmentation de la participation. Cela peut entrer dans le cadre de discussions futures. Donc je souscris totalement à ce qu'on est en train de mettre en place. Et d'ailleurs, il ne faut pas craindre d'intéresser le martiniquais au transport public. Et ensuite s'acheminer tranquillement vers un retour à l'équilibre. Parce que le pari n'était pas gagné que le martiniquais aille vers le transport public. Et aujourd'hui on est en train de gagner ce pari parce qu'on a pris des décisions politiques. Et d'autres seront prises dans le temps pour amener le martiniquais à utiliser ce transport, mais aussi que nous participions à cet effort de réduction de l'effet de serre.

Donc, je souscris totalement à des propositions progressives. Je demande également qu'il y ait une équité du territoire. Qu'il n'y ait pas de disparité entre les EPCI en fonction de leur contribution. Que tout le monde soit sur un pied d'égalité, puisqu'aujourd'hui nous sommes dans une globalité territoriale. Et je ne vois pas en quoi les EPCI rechigneraient à participer à cet effort de contribution au déplacement des usagers.

Ceci étant, j'ai entendu les propositions que pourrait faire MARTINIQUE TRANSPORT pour arranger les choses. Ça n'empêche pas qu'une discussion soit engagée avec les EPCI pour voir comment avancer sur ce sujet.

Mme OSTALIE - MORVILLIER fait le constat suivant, compte tenu des différents échanges :

- *La CTM ne versera pas en totalité les recettes, car non prévu à son budget.*
- *Les EPCI contestent le montant de leurs participations.*

Est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de présenter un budget primitif avec des postes moins élevés ? Et de présenter très rapidement, après le vote du budget de ces établissements, notamment la CTM, un budget supplémentaire avec des recettes nouvelles ? Parce là, je crains fort qu'il y ait un problème de sincérité de ce budget et que ça ne vous mette en difficulté.

M. BOUTRIN comprend l'alerte du Comptable public quant à la sincérité du budget. *Je répète. Nous sommes obligés, au regard des objectifs que nous nous sommes fixés, de nous projeter. Donc, on fait une projection. Et je répond en même temps à José (M. MIRANDE) : je partage ton souci d'équilibre des territoires, parce que quand on regarde la répartition par EPCI, c'est vrai que pour le Sud -tu l'as souligné- c'est 23 M€, le Nord 22M€. Mais c'est trompeur pour le Centre, puisque c'est 31 M€, auxquels il faut ajouter 23 M€ de la Régie des transports de Martinique. Et pour l'instant la Régie ce sont les équipements plus les 2 lignes du TCSP. Donc quand on fait cette répartition, on est pratiquement à 55 M€, ce qui fait pratiquement le double des 2 autres territoires. Mais bon, on ne va pas rentrer dans ce débat, puisqu'on sait que c'est le poumon économique de l'île. Mais je te rejoins. On doit tendre vers l'équilibre des territoires.*

Ceci étant, je renouvelle la proposition qui a été faite à travers cette présentation du budget primitif. J'y suis favorable parce qu'aujourd'hui nous n'avons pas le choix. Si on commence à négocier sur le budget transport, alors que c'est une grande mission pour ce pays, avec de grands enjeux, pas seulement de mobilité, mais également de santé publique, environnementaux et économiques, quand on ne peut pas se déplacer dans la conurbation Centre. Il prend l'exemple du nombre d'heures que les travailleurs du secteur service perdent pour aller de Schoelcher à Ducos. Donc, je pense qu'on doit continuer. On sera confrontés aux mêmes difficultés quand il s'agira de trouver les financements pour faire les extensions du TCSP vers Rivière-Salée et le Robert. Or, là c'est une ambition partagée, c'est une vision que nous avons de la Martinique de demain. Donc je suis favorable tout en tenant compte de l'alerte qui vient d'être faite par le Comptable public. On fera une DM le moment venu.

M. DUVERGER comprend l'alerte du Comptable public et rappelle que *c'est le risque sur un budget. C'est-à-dire que s'agissant même de la contribution initiale, tant que les autres ne l'ont pas votée tu n'es pas sûr de l'avoir.*

M. le Président ajoute que quand bien même la participation est votée, elle n'est pas acquise pour autant.

M. DUVERGER : *Autrement dit, il s'agit de savoir si la structure aura ce dont elle a besoin. Si on vote 1 M€, à quel moment va-t-on alerter les EPCI et leur dire qu'on reviendra vers eux ? Est-ce qu'il y a eu un courrier en parallèle ? Parce qu'ils vont voter leur participation au budget à 1M€ comme demandé. Comment peuvent-ils revenir sur cette participation supplémentaire et passer à 2 M€ ?*

C'est vrai qu'il faut que le budget soit sincère. Mais il faut, tant qu'on n'a pas obtenu ce que l'on demande, qu'on diminue sur les dépenses. A mon sens c'est un peu ça. On ne peut pas tout faire si on n'en a pas la possibilité. Il faut revoir à la baisse ce qu'on avait prévu. Mais si c'est là une nécessité, si c'est ce qu'il faut, comment ne pas demander ce qu'il nous faut pour réaliser nos projets. Sinon, diminuer sur la demande c'est diminuer sur les propositions de réalisations.

M. MARIE-SAINTE : *Donc si j'entends bien à la fois ce que dit José MIRANDE et Mme le Payeur, le dialogue de gestion aurait dû avoir lieu avant l'établissement du budget. C'est-à-dire qu'il soit soumis aux financeurs au moment où ils préparent le budget pour voir s'il est réaliste de pouvoir inscrire des sommes qui deviendraient un peu plus certaines que ce qui nous est présenté.*

Je précise bien que je ne conteste pas le besoin de financement, c'est-à-dire les dépenses nécessaires pour améliorer le service rendu. Mais tout le monde peut rêver de faire quelque chose, mais il faut en même temps savoir si on aura l'argent pour le faire. Et ça on peut le faire puisque ce dialogue de gestion peut avoir lieu avec les institutions membres du Conseil d'Administration qui vous sont proches politiquement. Donc ça pourrait être débattu. Mais on constate d'après les réponses que ce n'est pas le cas.

Je rappelle puisque'il y a un précédent, le qu'il y a eu entre le Syndicat mixte du TCSP et la CACEM s'agissant des sommes qu'il fallait apporter pour abonder les travaux de construction du TCSP qui ont été plus coûteux que prévu. J'ai retenu la lettre du Payeur de l'époque qui disait que quand bien même on avait reçu une promesse de versement du Syndicat mixte, il ne pensait qu'il faille l'inscrire au budget parce que ce même Syndicat mixte n'était pas destinataire d'une délibération de la CACEM actant cette contribution. Parce que les sommes que le Syndicat mixte devait verser à la Région, qui était maître d'ouvrage délégué, devaient provenir d'une recette qu'il devait recevoir de la CACEM qui n'avait pas encore pris la délibération. Le Payeur de l'époque avait considéré que cette recette n'était pas juridiquement certaine.

Ça m'avait frappé surtout que je sais que les dirigeants de l'époque avaient du mal à concevoir que la CACEM doive continuer à contribuer alors même qu'on lui avait retiré la compétence transport. Parce que je rappelle qu'en transférant la compétence transport de la CACEM vers MARTINIQUE TRANSPORT, la CACEM a eu une perte de recettes considérable qui était le fameux Versement Transport. On suivait bien toute cette affaire-là, car il y a avait là des enjeux financiers importants pour MARTINIQUE TRANSPORT naissant.

Je suis frappé par ce que dit Mme le Payeur. Et c'est son devoir que de dire « attention aux chiffres que vous écrivez ». La question a été posée et le Président a très justement répondu, car il n'en a pas encore la certitude, qu'il va négocier et discuter. Donc nous sommes en train d'inscrire un chiffre dont nous n'avons pas la certitude. Et il est dit que s'il s'avère incorrect, on reviendra faire une DM.

C'est pourquoi selon ma conception de la politique, je vais peut-être m'abstenir de voter ce budget-là puisqu'il est avéré que les chiffres que vous présentez ne proviennent pas de recettes certaines.

M. DUVERGER : *Le Conseil d'Administration nous propose quelque chose et Mme le Payeur accepte le budget car équilibré en dépenses et en recettes. Mais, on est alerté d'un éventuel déséquilibre par rapport aux recettes escomptées. Alors, il nous appartient de réfléchir à ce qui peut être enlevé/reporté et le dire clairement. Pas la peine d'annoncer qu'on va mettre ça sur les voitures, faire ça ici, reprendre des installations, moderniser pour faire revenir les aides, etc. si on sait qu'on n'aura pas la possibilité de le faire. Il prend l'exemple du budget d'une cellule familiale.*

M. le Président rappelle qu'il a déjà expliqué tout cela.

M. MIRANDE votera favorablement et souscrit totalement aux propos de M. BOUTRIN. Mais, il souhaite aussi que les propositions du Président soient amenées auprès des EPCI, parce qu'aujourd'hui quand bien même le budget ne soit pas sincère, il en faut un. *Il sera rectifié en cours de route. Et ce sera peut-être l'occasion, dans ces discussions, de parler du transfert de la compétence des abribus pour pouvoir faire avancer le débat.*

Je ne peux pas être contre le transport qui se met en place dans le pays et sa modernisation. Par contre, je dis que je me trouve Vice-président d'une structure pour laquelle on demande une participation de 2 M€ alors qu'elle s'apprête à voter un budget déjà établi à 1 M€. Maintenant, il y a une discussion qui doit être entreprise entre MARTINIQUE TRANSPORT et les EPCI et j'espère qu'elle aboutira à de bons résultats.

M. BOUTRIN : *Ils vont effectivement devoir voter leurs budgets avec un affichage à 500 K€ (CAP Nord) et 1 M€ (CACEM et CAESM). Mais là encore c'est une recette qui est certaine. Est-ce que pour autant elle est sincère ? Pratiquement, dans l'absolu, toutes les recettes sont incertaines, et*

j'ai envie d'extrapoler, même pour la CTM. Et pourtant on va faire figurer cette recette dans le budget de MARTINIQUE TRANSPORT alors même que le budget de la CTM ne sera voté que demain. Mais, il faut prendre en compte ce qu'a dit Mme le Payeur pour qu'on puisse entrer dans un dialogue budgétaire rapidement avec les EPCI qu'on puisse convertir ces recettes incertaines en recettes certaines.

M. le Président remercie M. BOUTRIN pour son propos qui a anticipé sa réponse. Il rappelle que le budget doit impérativement être voté avant le 15 avril et propose donc de garder la maquette en l'état. Il assure que le dialogue de gestion aura lieu avec les EPCI. Et comme il l'avait précédemment indiqué, seront mis en place :

- *le dialogue de gestion*
- *une réflexion sur les pistes d'économie possibles*
- *d'autres modalités de financement.*

Mais je dois aussi rappeler qu'on a souvent inscrit des recettes au budget qui ne sont jamais arrivées, y compris s'agissant des contributions des collectivités. C'est d'ailleurs arrivé ici ? à MARTINIQUE TRANSPORT. Donc, ce n'est pas parce qu'on a eu en amont le dialogue de gestion que cela garantit les recettes. On a des retards, que vous connaissez, qui sont très importants sur les exercices précédents. Nous allons d'abord travailler sur cet aspect-là et on reviendra devant le Conseil pour voter une décision modificative qui viendra clarifier la situation et les contributions des uns et des autres pour positionner notre budget de manière définitive.

Il propose de conclure et de passer au vote.

M. MARIE-SAINTE interroge le Président sur la réponse quant au lieu propice à la tenue du débat sur la gratuité du transport.

M. le Président : *A la CTM. Mais on peut y associer tout le monde. Je pense que le débat peut être large. La collectivité qui porte la compétence est bien la Collectivité Territoriale par le biais de l'établissement public ? On ne peut pas à nous seul en décider. Je préfère avoir un débat large sur la gratuité du transport qui est un vrai débat de société et de choix politique majeur, plutôt qu'en discuter en comité restreint. Parce qu'il y a plein d'autres aspects dont il faut tenir compte sur la gratuité, d'autres considérations dont il faut tenir compte sur l'évolution des mentalités, etc. Donc, je préfère que le débat soit plus large. Et là où il est le plus large, c'est à la Collectivité Territoriale de Martinique, me semble-t-il, en lien avec les EPCI.*

M. BOUTRIN : *Je n'ai pas relevé ta réponse tout à l'heure sur le fait que le choix politique se ferait à la CTM. On est dans un environnement politique qui le favorise. Mais juridiquement, c'est l'établissement public qui a été créé et il n'y a pas eu de transfert de compétence, contrairement à ce qui est dit. C'est un établissement sui generis qui a récupéré de plein droit la compétence. C'est-à-dire que même s'il n'y avait pas de délibérations de transfert de compétence, on la récupérerait quand même, puisque la loi nous autorisait à le faire.*

Ensuite, le point de départ de la réflexion c'est l'établissement public, c'est MARTINIQUE TRANSPORT. Et je comprends ton souci qu'il y ait un débat très large. Mais, il y a une proposition qui sera faite par le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT vers les membres, à savoir la CTM et les 3 EPCI, qui vont débattre de la proposition, la modifier. Ils vont l'amender, ils vont peut-être la rejeter. Mais, le point de départ, si on veut respecter la règle, la proposition doit venir de celui qui a récupéré la compétence. Car il y a une seule compétence sur tout le territoire, sur un périmètre unique et une autorité organisatrice unique. La CTM comme les autres EPCI n'ont pas la compétence transport. Mais politiquement je comprends ce que tu veux dire.

M. le Président : *Je suis dans une position politique. C'est un choix de société qu'on va faire. Je dirais qu'on peut être l'élément qui va porter le dossier, qui va instrumentaliser la réflexion, puisqu'on aura des éléments techniques, des dossiers financiers, des processus de transport. Tous les éléments*

qui nourrissent la réflexion viennent de MARTINIQUE TRANSPORT et peut-être même la proposition. Mais je dis qu'on ne peut pas engager ce débat là et décider de ça tout seul. Je ne conçois pas ça ainsi. Je pense qu'au contraire il faut un vrai débat. On peut même aller plus loin et, pourquoi pas, interroger le public, avoir des contributions citoyennes, etc. C'est vraiment un débat de société qui engage tout le monde.

M. MARIE-SAINTE : *Il faudrait faire attention pour éviter tout incident diplomatique quand tu dis que le débat aura lieu à la CTM et qu'on y associera s'il le faut les EPCI. Je pense qu'il (M. BOUTRIN) a remis les choses à leur place quand il dit que l'idée prend naissance au Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT, qui saisit tous ses actionnaires, qui à leur tour tiendront ce débat en interne.*

M. DUVERGER : *Je peux être d'accord avec la diplomatie, mais au moment où je prendrai la parole ici, je serai alimenté par la CTM.*

M. le Président propose de passer au vote :

Résolution : Le Budget Primitif de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité :

Dix (10) voix pour : MM. ZOBDA, DUVERGER, CHAMMAS, MARIE-REINE, LAGUERRE (pouvoir à M. DUVERGER), BOUTRIN, LISLET, MIRANDE, MARIE-LUCE (suppléant de M. CLEMENTE) et HAJJAR (pouvoir donné à M. MARIE-LUCE)

Une (1) abstention : M. MARIE-SAINTE

Point 5 - Création d'emplois et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la modification du tableau des emplois et des effectifs de MARTINIQUE TRANSPORT au titre de l'année 2022.

Dans le respect de la réglementation en vigueur et pour les besoins de l'établissement, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT est amené à procéder à la modification, la création et à la budgétisation d'un certain nombre d'emplois permanents à temps complet.

Aussi, sur proposition de l'autorité territoriale, il convient de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de l'établissement et de proposer d'établir ou de modifier le tableau des effectifs correspondant.

Par ailleurs, dans une optique de maîtrise de la dépense publique et tout en garantissant un service public de qualité, priorité est donnée aux besoins de recrutement identifiés comme les plus urgents.

Enfin, suite au Comité Technique du 29 novembre 2021 et au Conseil d'Administration du 2 décembre 2021, autorisation a été donnée au Président pour déterminer les grades ouverts à l'avancement, ainsi que les ratios y afférents. Après l'analyse du Président du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT par catégorie, les propositions de promotion ont été acceptées par celui-ci ; ainsi, il convient de modifier les postes des agents concernés en les transformant sur le grade d'avancement.

Les modifications et créations de postes vous sont présentées dans la délibération jointe et dans le tableau actualisé des emplois et des effectifs.

Pour information, à ce jour, MARTINIQUE TRANSPORT présente un effectif total de 72 agents dont 65 affectés sur des emplois permanents, 2 sur des emplois non permanents, 4 apprentis et 1 stagiaire-école.

**Rapporteur : Mme Régine LEBEL,
Directrice Générale des Services**

Mme LEBEL précise qu'il s'agit d'un ajustement du tableau des effectifs présenté au Conseil d'Administration du 2 décembre 2021, pour tenir compte des promotions qui ont eu lieu après la campagne.

Aucune observation n'étant formulée, **M. le Président** soumet la modification du tableau des emplois et effectifs au vote des membres :

Résolution : La création d'emplois et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs est adoptée à l'unanimité.

Onze (11) voix pour : MM. ZOBDA, DUVERGER, CHAMMAS, MARIE-REINE, LAGUERRE (pouvoir à M. DUVERGER), BOUTRIN, MARIE-SAINTE, LISLET, MIRANDE, MARIE-LUCE (suppléant de M. CLEMENTE) et HAJJAR (pouvoir donné à M. MARIE-LUCE)

Point 6 – Proposition de création de 13 emplois non permanents

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer afin d'autoriser la création de 13 emplois non permanents.

Afin d'assurer de manière optimale la campagne des inscriptions scolaires, du 1er juin au 30 octobre 2022, et de renforcer les équipes durant les congés annuels des mois de juillet et août, MARTINIQUE TRANSPORT doit faire appel à des recrutements temporaires.

A cet effet, le législateur stipule que les établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base des articles 3,1° et 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Néanmoins, il pose deux principes :

- conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- le caractère obligatoire de la création de l'emploi par l'organe délibérant pour un contrat établi en accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

**Rapporteur : M. David ZOBDA,
Président du Conseil d'Administration**

Aucun élu ne souhaitant intervenir, **M. le Président** soumet la proposition au vote :

Résolution : La création de 13 emplois non permanents est adoptée à l'unanimité :

Onze (11) voix pour : MM. ZOBDA, DUVERGER, CHAMMAS, MARIE-REINE, LAGUERRE (pouvoir à M. DUVERGER), BOUTRIN, MARIE-SAINTE, LISLET, MIRANDE, MARIE-LUCE (suppléant de M. CLEMENTE) et HAJJAR (pouvoir donné à M. MARIE-LUCE)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12H10.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président de séance, Monsieur David ZOBDA.

Fort-de-France, le **23 MAI 2022**

Le Président du Conseil d'Administration
de Martinique Transport

David ZOBDA

